



ASSOCIATION CATHOLIQUES
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

14 avril 2000

L'assemblée annuelle de l'ACCS enjoint le gouvernement fédéral de protéger le système de soins de santé du Canada

Les résolutions de l'assemblée annuelle portent sur la prestation de soins de santé à but lucratif, la législation sur les techniques de reproduction, la sécurité alimentaire et la recherche en génétique

Ottawa - Au cours du congrès de l'Association catholique canadienne de la santé (ACCS), qui a eu lieu à Victoria (C.-B.) du 8 au 10 avril dernier, les participants à l'assemblée annuelle ont approuvé plusieurs résolutions enjoignant le gouvernement fédéral de prendre des mesures concernant un certain nombre de questions clés de la santé : recherche en génétique; législation sur les techniques de reproduction humaine; sécurité alimentaire et débat entourant les aliments génétiquement modifiés; ainsi que le projet mis de l'avant par l'Alberta pour permettre à des organismes à but lucratif d'offrir des services de santé financés par l'État.

« Ces résolutions représentent une affirmation des principes fondamentaux qui ont donné naissance à notre système de santé et qui traduisent notre volonté de protéger des valeurs essentielles comme le respect de la personne humaine et la protection des personnes vulnérables », a souligné Annette Noël, s.p., présidente du conseil de l'ACCS.

Question 1 - Prestation de services de santé privés et à but lucratif

Il est résolu :

1. Que l'ACCS enjoigne le Premier ministre et le ministre de la Santé :
 - d'accorder des fonds suffisants sous forme de transferts aux provinces pour réformer le système de soins de santé et soutenir son expansion dans les domaines de la prévention et de la promotion des soins de santé, des soins à domicile, des soins communautaires et de l'assurance-médicaments;
 - de s'opposer ouvertement aux projets de toute province voulant permettre la commercialisation des soins de santé, l'élargissement du rôle des établissements de soins de santé à but lucratif ou la surfacturation.
2. Que les membres de l'ACCS écrivent au Premier ministre et au ministre de la Santé pour les enjoindre de protéger le système de soins de santé financés par les fonds publics et de porter attention aux questions soulevées ci-dessus.

Question 2 - Législation sur les techniques de reproduction et de génétique

Il est résolu :

1. Que l'ACCS enjoigne le ministre de la Santé de s'assurer que l'imminent projet de loi sur les techniques de reproduction et de génétique définisse des limites et un système de réglementation qui concorde avec le cadre de valeurs proposé par l'Association.
2. Que les membres de l'ACCS enjoignent les députés et le ministre de la Santé de s'assurer que ce cadre de valeurs soit inscrit dans le projet de loi.

Question 3 - Législation sur la sécurité alimentaire et l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés (AGM)

Il est résolu :

1. Que l'ACCS enjoigne les ministres de la Santé, de l'Agroalimentaire et de l'Industrie d'imposer l'étiquetage obligatoire pour les aliments génétiquement modifiés.
2. Que l'ACCS enjoigne les ministres de la Santé et de l'Agroalimentaire de déposer un nouveau texte sur la sécurité alimentaire qui réponde aux importantes failles relevées dans le projet de loi C-80.
3. Que les membres de l'ACCS écrivent des lettres pour enjoindre le gouvernement d'imposer l'étiquetage obligatoire des AGM en plus d'adopter une nouvelle législation exhaustive sur la sécurité des aliments.

Question 4 - Recherche en génétique

Il est résolu :

1. Que l'ACCS adopte une approche plus proactive pour tisser des liens avec des organismes qui ont une optique commune et sensibiliser la population canadienne aux répercussions morales de l'évolution rapide de la génétique (ex. : clonage de l'ADN humain, cartographie génétique, thérapie génique, dépistage génétique, commercialisation de l'ADN humain, recherche).